RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3ZF
SASU au capital de 5000 euros
Siège social : 14-30 Rue de Mantes
92700 Colombes

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 Avril 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, et le samedi 05 Avril à dix heures, l'associé unique de la société « 3ZF », société par actions simplifié unipersonnelle au capital de cinq mille Euros (5000 €), dont le siège social est au 14-30 Rue de Mantes 92700 Colombes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 899 680 649, s'est réuni au siège social de la Société sur la convocation qui lui a été adressée par le président conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur ZIANE Zoubir Président de la Société.

Monsieur le Président constate qu'est présent :

- Monsieur ZIANE Zoubir propriétaire de.....500 actions..... de 10 Euros l'une.

Total des parts Présentes (500) actions..... de 10 Euros l'une.

Monsieur le Président déclare alors que le quorum statutaire est atteint et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'associé peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Copies des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été tenus à la disposition de l'associé au siège social quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social et modification de l'article 5 des statuts ;
2. Questions diverses.

Après discussion et échange d'informations et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

4

RESOLUTION UNIQUE : Changement de siège social

L'Assemblée Générale décide la modification de l'adresse du siège social de la société.

La nouvelle adresse de la société est : 32 Rue de paris 92100 Boulogne-Billancourt.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit :

Le siège social est situé au 32 Rue de paris 92100 Boulogne-Billancourt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision du dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et l'associé présent.

Fait à Colombes, le 05 avril 2025

Monsieur ZIANE Zoubir

